

**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2014**

Affiché le 6 Mars 2014

Prestations d'assurance prévoyance statutaire

Par 28 voix Pour et 4 abstentions, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatifs aux prestations d'assurance en prévoyance statutaire pour la ville avec le Groupe ASTER/QUATREM, retenu à l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert lancée en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, et à signer tous les documents s'y rapportant et prend acte que le taux de cotisation retenu est de 2.17% du montant de la masse salariale.